



L'Espoir du Monde

Fondé en 1908 - Bulletin des Chrétiens de gauche romands
(anciennement: Fédération romande des socialistes chrétiens)

«Socialiste parce que chrétien»

www.frsc.ch

Dans ce numéro:

• Echos de notre
journée du 31
janvier (p. 1-5)

*sommaire complet
en p. 8*

Après l'assemblée du samedi 31 janvier 2015

Les Socialistes chrétiens romands deviennent les Chrétiens de gauche romands

En mars 2014, la Fédération romande des socialistes chrétiens (FRSC) a fêté son centième anniversaire. Son comité a engagé une réflexion sur l'avenir et l'identité de ce mouvement, qui n'est d'ailleurs plus une fédération dans la mesure où il n'y a plus de groupes régionaux. Le mot socialiste pose problème parce qu'il renvoie au parti socialiste, ce qui est renforcé par le logo de la FRSC qui associe la croix à la rose au poing. Nombre de membres, y compris au sein du comité, ne sont cependant pas membres du PS, étant rattachés au socialisme au sens large du terme.

Le comité a donc proposé à l'assemblée générale qui a terminé la journée du 31 janvier de changer de nom. A une large majorité, les membres ont accepté de se nommer dorénavant les Chrétiens de gauche romands (CGR) sans renier l'héritage de la FRSC. Un nouveau logo sera créé. Les statuts ont été adaptés en conséquence et sont consultables sur le site frsc.ch

Cette modification de nom est officielle dès maintenant. Toutefois, le nom de la Fédération romande des socialistes chrétiens et son logo continueront de figurer dans l'adresse et la mise en page du site internet jusqu'à sa refonte, qui prendra un certain temps,

La maquette de notre journal, les bulletins de versements à notre CCP et les autres documents seront progressivement adaptés.

Le comité romand

Edito

Notre journée de réflexion du 31 janvier

Pour une laïcité qui reconnaisse les religions

Réunis à Lausanne le samedi 31 janvier, les socialistes chrétiens romands se posaient la question: quelle laïcité pour la Suisse ? Un thème choisi l'automne dernier mais qui a acquis une actualité particulière en janvier !

Le pasteur **Alexandre Mayor** a introduit la journée par une méditation sur les textes du Nouveau Testament qui évoquent ce thème, bien que dans un contexte très différent du nôtre: Jésus lui-même recommande de «rendre à César ce qui est à César et à

Retours:
J.-F. Martin
Saules 9
1800 Vevey

P.P.
1450 Ste-Croix

Dieu ce qui est à Dieu», et il affirme à Pilate que «mon Royaume n'est pas de ce monde». Il délimite donc des sphères différentes pour la spiritualité et la politique, ouvrant la voie à ce que nous appellerions aujourd'hui laïcité de l'Etat.

Professeur de sociologie des religions, **Roland J. Campiche** a ensuite brossé un tableau des formes de laïcité que l'on rencontre en Suisse, pays dont la Constitution ne gomme pas la tradition chrétienne tout en prescrivant le respect des convictions (religieuses ou non) et en empêchant la mainmise d'une religion sur les citoyens. Une situation bien différente de celle de la France, dont la posture rigoureusement laïque fait d'ailleurs figure d'exception en Europe et dans le monde. Il se prononce clairement pour la reconnaissance par l'Etat des communautés religieuses, notamment de l'islam puisque c'est d'actualité. Cette reconnaissance est gage de sérénité au sein des communautés comme dans l'espace public.

En l'absence de Pascal Hämmerli, prévu au programme mais retenu par un imprévu à l'étranger, c'est **Dimitri Andronicos**, membre du comité des socialistes chrétiens, qui a traité de la présence des signes religieux dans l'espace public, par exemple les crucifix dans les classes. Il faut, selon lui, accepter de donner une dimension visible aux religions et ne pas faire de leurs signes de simples objets de musée. Prenant exemple sur le Qué-

bec, il prône le principe de «l'accommodement raisonnable», qui consiste à promouvoir des compromis acceptables qui permettent la coexistence des différentes religions et des athées.

L'après-midi, une table ronde réunissait quatre personnalités que presque tout aurait pu opposer. **Olivier Delacrétaz**, président de la Ligue vaudoise, qui aurait pu être le loup dans la bergerie, a pourtant été bien reçu par l'assistance dans la mesure où il relevait que la laïcité ne pacifie pas la société en prétendant neutraliser l'espace public et surtout lorsqu'elle devient à son tour une «religion de la laïcité».

Benoît Gaillard, président du parti socialiste lausannois et extérieur à toute pratique religieuse, proposait une laïcité critique autant envers les religions qu'envers elle-même, acceptant les compromis (et non les compromissions) pour autant que soit défini l'espace entre les normes civiles et les choix moraux possibles.

Hafid Ouairi, musulman directeur de la Fondation pour l'Entre-connaissance, a dit se trouver heureux de la laïcité suisse et genevoise en ce qu'elle donne droit de cité à sa communauté minoritaire, mais en rendant l'assistance attentive au fait qu'elle est souvent vécue comme répressive.

Vincent Léchaire, président des socialistes chrétiens, a défendu le principe d'une laïcité ouverte, garantissant la démo-

cratie (c'est le peuple qui est souverain en matière politique) et la liberté de conscience mais tolérant la visibilité des religions.

Un débat animé a suivi, mettant en évidence une forte adhésion au principe d'une laïcité qui ait pour but non de cacher les différentes formes de religion ou de non-religion, mais de leur permettre de vivre ensemble: des signes d'appartenance visibles peuvent, dans un climat de tolérance et de liberté, faciliter le dialogue et la compréhension. Au contraire de ce qui se passe en France, l'histoire de notre pays (qui s'est pourtant constitué au XIX^e siècle au terme d'un conflit à composante religieuse) démontre que l'on peut construire un climat serein en ce domaine. Ce qui s'est fait entre protestants et catholiques devrait pouvoir se poursuivre entre chrétiens, athées et musulmans.

Mais, comme l'a relevé un participant, les conflits entre religions et au sujet de la laïcité sont actuellement exacerbés au détriment du débat économique et politique. Le plus grand problème du monde actuel n'est pas le statut ou la responsabilité des religions, mais le fait que l'économie et l'argent prévalent sur toutes les autres valeurs.

J.-F. Martin

Comité romand

Comité romand élu le 31 janvier 2015 pour la période 2015-2019

Président: Vincent Léchaire, Verdonnet 20, 1010 Lausanne, 021 544 70 37, vincent.lechaire@gmail.com

Administrateur: Roger Saugy, Fontadel 37, c.p. 349, 1008 Prilly, 021 625 24 53, r.saugy@bluewin.ch

Secrétaire et rédacteur: Jean-François Martin, Saules 9, 1800 Vevey, 021 944 56 71, redaction@frsc.ch

Membres:

Pierre Aguet, St-Légier 13, 1800 Vevey, 021 921 97 71, pierre.ague@bluewin.ch

Dimitri Andronicos, Rumine 64, 1005 Lausanne, 079 577 56 96, dimitri.andronicos@gmail.com

Rémy Cosandey, L.-Robert 53, 2300 La Chaux-de-Fds, 032 913 38 08, remy.cosandey@gmail.com

François de Vargas, Bellevue 28, 1005 Lausanne, 021 312 29 18, devargasf@bluewin.ch

Edouard Dommen, Mollies 100, 1293 Bellevue, 022 774 18 84, edommen1@worldcom.ch

Alexandre Mayor, Eglise 3, 1432 Gressy, 021 331 58 71, alexandremayor@hotmail.com

Les membres du comité sont à votre disposition pour toute information

Quelle laïcité... dans les paroles de Jésus ?

Chrétien de gauche et participant à l'organisation de cette journée, j'ai voulu l'ouvrir en posant la question: «Quelle dose de laïcité dans l'enseignement de Jésus ?»

Il est bien entendu difficile de transposer les paroles de Jésus dans le contexte moderne. S'il nous parlait aujourd'hui, il nous dirait des choses un peu différentes. En tout cas, il dirait assurément les choses autrement. Mais rien ne nous empêche d'essayer de comprendre si ce qu'il a dit a quelque chose à voir avec ce que nous nommons laïcité.

Mais d'abord une définition pour qu'on soit tous d'accord sur ce dont on parle: la laïcité est en général liée à une séparation entre religion et Etat, pour assurer l'autonomie de la sphère politique par rapport à la sphère religieuse et vice-versa.

Avant de prendre quelques exemples de paroles de Jésus qui ont un rapport avec ce que nous nommons aujourd'hui laïcité, faisons un bref rappel du contexte de son époque. Politique et religion se mélangaient tant chez les Romains (empereur divinisé, fonctions politiques et religieuses assumées tout à tour par les mêmes notables) que chez les juifs dont Jésus fait partie. Ces derniers portent une attention particulière aux notions de pur et d'impur, de licite et d'interdit. Pour eux, libération nationale rime avec souveraineté divine.

Les prêtres du Temple ont une certaine autorité politique.

Venons-en à notre sujet, traité par Jésus lorsqu'on lui pose la question de payer ou non l'impôt à l'empereur. C'est un piège, car s'il répond oui, il pourra être accusé de collaboration; dans le cas contraire, il sera rebelle à l'autorité d'occupation. Se basant sur l'effigie impériale des pièces de monnaie, il répond: *«Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.»* Il y a bien là, en germe, l'expression d'une autonomie entre le spirituel et le politique.

Autre exemple, lors de son procès. Pilate pense juger une affaire politique et demande: *«Es-tu le roi des juifs ?»* à Jésus qui répond: *«Mon royaume n'est pas de ce monde; s'il l'était, mes serviteurs auraient combattu pour moi...»* Affirmation d'une royauté, mais qui n'est pas politique et ne s'applique pas de la même manière que l'autorité de Pilate.

Si la laïcité signifie démarcation, partage, non-mélange des genres, on est en plein dans ce que dit Jésus qui, un peu plus loin dans ce passage de Jean 18, déclare être *«venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité»*. Visiblement, pour lui il ne s'agit pas d'un pouvoir politique, encore moins d'un combat pour la prise de ce pouvoir.

Le débat moderne sur la laïcité pose la question de l'espace public. Y a-t-il des pistes à ce

sujet dans les Evangiles ? Que ce soit pour faire le bien, pour les dons, pour jeûner ou pour prier, Jésus préconise toujours la plus grande discrétion. Je ne crois pas qu'il s'agisse pour lui de retirer toute marque de religion dans l'espace public, mais de dire que le rapport à Dieu est plus une affaire personnelle qu'une question de reconnaissance par ses pairs ou d'ostentation.

Un dernier point: le rapport entre loi civile et loi religieuse. Dans plusieurs dialogues, Jésus affirme son attachement à la loi juive, tout en déniait l'absolutisme de sa lettre: pas question de l'appliquer aveuglément comme loi divine. L'exemple le plus connu est certainement celui où, un jour de sabbat, les disciples cueillent de quoi se nourrir dans un champ, et se font accuser de ne pas respecter le repos légal. Jésus affirme alors que *«le sabbat est fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat»*. La loi, fût-elle celle de Dieu, est au service de l'homme et cela ouvre la discussion humaine (laïque ?) sur ce qui est bon pour l'homme.

«Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu», *«Mon royaume n'est pas de ce monde»*, *«Le sabbat est fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat»*: assurément, sans faire de Jésus un laïc d'aujourd'hui, on peut dire qu'il a ouvert la voie à plusieurs bienfaits de la laïcité !

A.M.

Journée du 31 janvier: exposé du professeur Campiche

La Suisse est-elle laïque ?

Roland J. Campiche, professeur de sociologie, insiste d'emblée sur la nécessité d'aborder ce thème de manière pragmatique. Dans la réalité, l'Etat régule les religions. Il a une importante influence sur leur évolution. Lorsqu'on évoque cette question de la laïcité, on pense très vite à la France.

Elle prétend faire une séparation très nette entre l'Etat et la religion. Malgré cela, par exemple, elle subventionne très largement les écoles confessionnelles et ce sont les autorités politiques qui choisissent les vitraux des églises.

Au Danemark, c'est le parlement qui organise l'Eglise sans

s'immiscer dans les questions de dogmes ou de foi. Les gouvernements scandinaves ont toujours eu une relation étroite avec l'Eglise.

Les constitutions suisses de 1848 et 1874 contiennent des articles d'exception et renforcent la position laïque de l'Etat qui vise très précisément à la

paix confessionnelle. Mais nous trouvons presque autant de systèmes différents qu'il y a de cantons. L'impôt ecclésiastique existe encore ça et là. Genève est très influencé par la France et Neuchâtel par son Eglise libre. La forte influence libérale, puis radicale, a conduit les Eglises protestantes à une organisation très démocratique, en particulier dans les cantons de Berne et de Vaud.

L'influence politique sur l'Eglise catholique a été moins importante parce que les évêchés regroupent plusieurs cantons. Souvenons-nous des difficultés rencontrées par les catholiques dans les cantons protestants jusqu'au milieu du XX^e siècle. Avec l'arrivée massive des Fribourgeois et des Valaisans, puis des Italiens et des Espagnols dans ces cantons qui avaient besoin de

main-d'œuvre, ces difficultés se sont aplanies.

Dans les années 60, les choses ont tellement changé, que l'on peut parler d'une véritable révolution. La religion a été desinstitutionnalisée et les principes de laïcité ont été renforcés. On attendait des communautés qu'elles soient «calmes et concurrentielles». Actuellement, il y a 6000 communautés religieuses dans notre pays, dont 5,5 % de musulmanes.

Les rédactions des nouvelles constitutions suisse et cantonales nous ont obligés à redéfinir les rapports Eglises / Etats qui s'apparentent à des contrats de prestations. Nous remarquons que les gens restent très attachés à l'action sociale de l'Eglise. Ils ne sont pas vraiment sensibles à cette séparation. Après avoir réaffirmé la séparation, Neuchâtel s'est re-

mis à donner des cours sur les religions dans les écoles et a augmenté son effort financier à cet effet. Ces cours expliquent ce que sont les religions. Ils ne cherchent pas à transmettre une foi.

Nous remarquons que, partout où une religion est formellement reconnue, les rapports qu'elle entretient avec le reste de la société deviennent vite très positifs. Le processus actuellement en cours dans le canton de Vaud est remarquable. Il s'adapte à la nouvelle donne, c'est à dire à l'arrivée importante d'habitants de confessions très diverses, en particulier de musulmans. Vaud décide très formellement, en les sélectionnant, les religions qu'il veut bien reconnaître car ces dernières aident à l'intégration et à la cohésion sociale.

(notes de Pierre Aguet)

Journée du 31 janvier: une table ronde sous le signe du respect

Unanimité sur la définition du mot laïcité

Avec des intervenants provenant de milieux politiques et religieux très différents, on pouvait s'attendre à un débat passionné et à des répliques très tranchées. Agréable surprise: toutes les interventions ont été très constructives et empreintes de respect. Comme l'a souligné Laurent Bonnard qui présidait cette table ronde, il y eut même un petit miracle puisque les représentants de la droite et de la gauche se sont montrés d'accord sur l'essentiel.

Les quatre orateurs de cette table ronde ont donné leur vision de la laïcité. Olivier Delacrétaz, président de la Ligue vaudoise, a tout d'abord souligné que la laïcité ne devait pas devenir une nouvelle religion. «La religion, a-t-il affirmé, est en général une pratique collective et il y aura toujours dans chaque Etat, une religion dominante. Les religions minoritaires réclament la laïcité pour pouvoir pratiquer leur foi dans la sécurité». Ceci dit, il admet que la laïcité permet de distinguer la vie civile et la vie religieuse.

Compromis mais pas compromissions

Benoît Gaillard, président du parti socialiste de Lausanne, considère que la laïcité n'est pas un problème en Suisse, contrairement à la situation dans d'autres pays. Il distingue quatre grandes tendances:

- libérale (renvoyer chacun dans la sphère privée);
- communautaire (toute société ne tient que si les individus partagent les mêmes valeurs);
- républicaine;
- multiculturelle (chaque personne doit s'ouvrir au maximum aux opinions de l'autre).

Benoît Gaillard estime que la laïcité permet des choix moraux mais qu'elle doit être critiquée envers les religions et qu'il faut accepter les compromis et non les compromissions.

Pour Hafid Ouairi, président de la Fondation pour l'Entrecroissance, il convient de définir le mot «laïcité» au sens où nous l'entendons, à savoir la pratique de séparer le domaine politique du domaine religieux, ainsi que de rendre l'Etat neutre sur le plan confessionnel. Cela ne signifie pas l'absence de relations entre l'Etat et le domaine religieux mais consa-

crer l'absence de subordination de l'un à l'autre, les relations entre les deux étant définies par la Constitution, les lois et les règlements.

«En ce qui me concerne, a affirmé l'orateur, je prendrai pour exemple ce que nous venons de vivre à Genève suite à la mise en place de la nouvelle Constitution adoptée par le peuple en novembre 2013. Il y a dans cette nouvelle Constitution l'article 3 qui invite les autorités de l'Etat à entreprendre des relations avec les communautés religieuses sans distinction aucune. Ainsi, on est passé d'une laïcité d'abstention ou d'uniformité à une laïcité d'ouverture qui reconnaît la diversité confessionnelle et culturelle, ce qui est de très bon augure».

Un groupe de travail sur la laïcité s'est mis en place. Après un échange très intéressant

avec les différentes communautés religieuses, la Plate-forme interreligieuse de Genève, qui compte plus de 22 entités religieuses et spirituelles ainsi que d'autres fondations et institutions qui ont pour but le dialogue interculturel et interreligieux, a établi un rapport de travail qui a été remis en novembre 2014 au département qui l'a commandité. Ce rapport traite notamment des questions suivantes:

1. définition du terme de «communauté religieuse» avec laquelle l'Etat peut entretenir des relations;

2. quelles sont les autorités habilitées à entretenir des relations avec les communautés religieuses ?

3. à propos de la contribution ecclésiastique perçue actuellement pour le compte des seules Eglises reconnues publiques (Eglise protestante, Eglise catholique romaine et Eglise catholique chrétienne).

Ce qu'est et n'est pas la laïcité

Quelle est la définition que donne ce rapport du terme de «communauté religieuse»? Au sens de la Constitution genevoise, une communauté religieuse est une association ou une fondation qui se revendique comme telle, réunie par la pratique commune et consciente d'un ensemble de paroles et de rites faisant référence à un ou des agents transcendants ou surnaturels; elle est essentiellement à but cultuel et se poursuit sans but lucratif. Elle respecte le droit de chaque individu de croire ou de ne pas croire, ainsi que l'existence des autres communautés religieuses; elle reconnaît et respecte le droit fédéral et le droit cantonal. Elle fait état d'une présence significative et active au sein du tissu social genevois. Ce rapport traite aussi de ce que la laïcité est et n'est pas. Elle est:

- un principe séparant l'Etat des communautés religieuses; celles-ci n'interviennent pas en tant que telles dans les affaires de l'Etat; celui-là n'intervient pas dans les affaires des institutions religieuses, sauf à faire respecter la loi, comme

pour n'importe quelle personne morale;

- un espace où les fidèles des différentes communautés religieuses et les personnes professant l'athéisme peuvent échanger, débattre, évoluer en tant que citoyens, sans chercher à imposer leurs convictions par la contrainte, la menace ou le harcèlement;

- une garantie de l'équité et de la neutralité de l'Etat vis-à-vis des communautés religieuses;

- un état d'esprit développant de façon active la tolérance et le respect de l'autre au sein de la société.

En revanche, la laïcité n'est pas:

- un masque dissimulant la volonté de combattre les religions et toute croyance de nature spirituelle;

- un substitut aux religions;

- un prétexte pour ne pas entrer en matière dans les relations entre Etat et communautés religieuses.

«Ceci étant clairement dit, conclut Hafid Ouardiri, le citoyen et le croyant que je suis trouve dans ce rapport réponse à sa citoyenneté et à son identité au sens large du terme, ce qui est réconfortant dans une société qui considère la laïcité comme un cadre où le vivre ensemble en paix est non seulement possible mais encouragé.»

Dernier orateur, Vincent Léchaire, président des chrétiens de gauche, a rappelé la position de son association au sujet de la laïcité, position qui a fait l'objet d'un document élaboré par le comité. Il a défendu le principe d'une laïcité ouverte, garantissant la démocratie (c'est le peuple qui est souverain en matière politique) et la liberté de conscience mais tolérant la visibilité des religions. Il a aussi insisté sur le fait que les communautés religieuses devaient reconnaître le pluralisme religieux et admettre qu'on puisse sortir d'une communauté. Elle doivent évidemment admettre le principe de l'égalité entre hommes et femmes.

L'appel spirituel de Genève

En conclusion, Laurent Bonnard a rappelé quelques principes contenus dans l'Appel spirituel de Genève qui date de 1999:

- ne pas invoquer une force religieuse ou spirituelle pour justifier la violence, quelle qu'elle soit;

- ne pas se référer à une force religieuse ou spirituelle pour justifier toute discrimination et exclusion;

- ne pas user de sa force, de sa capacité intellectuelle ou spirituelle, de sa richesse ou de son statut social pour exploiter ou dominer l'autre.

(Texte complet ci-après)

Un débat animé a suivi, mettant en évidence une forte adhésion au principe d'une laïcité qui ait pour but non de cacher les différentes formes de religion ou de non religion, mais de leur permettre de vivre ensemble: des signes d'appartenance visibles peuvent, dans un climat de tolérance et de liberté, faciliter le dialogue et la compréhension. Au contraire de ce qui se passe en France, l'histoire de notre pays (qui s'est pourtant constitué au XIX^e siècle au terme d'un conflit à composante religieuse) démontre que l'on peut construire un climat serein en ce domaine. Ce qui s'est fait entre protestants et catholiques devrait pouvoir se poursuivre entre chrétiens, athées et musulmans.

Mais, comme l'a relevé un participant, les conflits entre religions et au sujet de la laïcité sont actuellement exacerbés au détriment du débat économique et politique. Le plus grand problème du monde actuel n'est pas le statut ou la responsabilité des religions, mais le fait que l'économie et l'argent prévalent sur toutes les autres valeurs.

(Notes de Rémy Cosandey)

Parce que nos religions ou nos convictions personnelles ont en commun le respect de la dignité de la personne humaine

Parce que nos religions ou nos convictions personnelles ont en commun le refus de la haine et de la violence

Parce que nos religions ou nos convictions personnelles ont en commun l'espoir d'un monde meilleur et juste

Nous, représentants de communautés religieuses et représentants de la société civile, demandons aux décideurs planétaires, quel que soit leur champ d'activité, de respecter de manière absolue les trois préceptes suivants:

- > Ne pas invoquer une force religieuse ou spirituelle pour justifier la violence, quelle qu'elle soit
- > Ne pas se référer à une force religieuse ou spirituelle pour justifier toute discrimination et exclusion
- > Ne pas user de sa force, de sa capacité intellectuelle ou spirituelle, de sa richesse ou de son statut social, pour exploiter ou dominer l'autre

Notre Appel, qui s'inscrit dans la tradition d'accueil, d'asile et de compassion de Genève, est ouvert à toute personne dont les convictions s'accordent avec les présentes demandes.

Point de vue

Les savants l'appellent «L'Ailleurs»

Avec la description de l'évolution, Jean-Baptiste de Lamarck et Charles Darwin ont beaucoup ébranlé la croyance en Dieu qui était presque universelle. D'autres avaient conduit des travaux semblables avant eux, mais l'Eglise, qui s'opposait à ces recherches, avait réussi à les cacher. Plus tard, de nombreuses autres découvertes, dont celle de l'ADN par exemple, ont conforté bon nombre de personnes et de savants à se dire que plus on connaîtrait le fonctionnement du cosmos et de la vie, moins il serait nécessaire aux hommes, de faire intervenir Dieu dans leur compréhension du monde.

D'autres au contraire, et pas des moindres, ont admiré l'œuvre de Dieu petit à petit, en découvrant certaines règles de ce fonctionnement, ses subtilités mathématiques, les étonnantes propriétés des cellules et des atomes. Einstein, qui a permis à de nombreuses disciplines d'évoluer rapidement grâce à sa célèbre équation ($k = 8\pi G / C^4$), a affirmé en 1927 déjà que Dieu ne joue pas aux dés. Il entendait par là, avec d'autres collègues, que tout est organisé et que, simplement, les hommes ne connaissent qu'une petite partie des règles qui ordonnent parfaitement le fonctionnement de l'univers.

Un débat de première importance a eu lieu entre ceux qui croient que l'univers est de tou-

jours et ceux qui ont démontré qu'il a eu un commencement. C'est peut-être un coup d'œil du Créateur qui doit s'amuser de tous les efforts des hommes pour découvrir ses secrets. En effet, c'est à l'un des savants les plus opposés à croire que l'univers a eu un début qu'est revenu l'honneur d'inventer le mot *big-bang*... par dérision.

L'évolution de ces recherches est décrite dans le livre des frères Igor et Grichka Bogdanov, «La fin du hasard» (Ed. Grasset, 2013). Plus nous irons de l'avant, plus nous connaissons le pourquoi des phénomènes de la vie. Stefen Wolfram, un surdoué qui a publié son premier article sur la physique des particules à l'âge de 15 ans, affirme après plusieurs années de recherches que des algorithmes déterministes très simples expliquent toute la complexité apparente que nous observons autour de nous... Tout ce qui arrive a une raison... Il n'y a pas de hasard.

George Gamow qui a publié d'importantes découvertes sur le code génétique affirme qu'il est impensable que la vie ait pu apparaître par hasard sur la terre. Il fait le calcul que la probabilité qu'une molécule d'ADN se soit assemblée par hasard est de 1 sur 10 à la puissance 40'000 ! Un autre biologiste américain, Richard Dawkins, fait d'autres calculs qui, eux aussi, excluent le hasard sur cette

question...

Il convient d'ajouter que le jeune mathématicien autrichien Gödel a pu, au début des années 30, affiner le théorème «d'incomplétude»: tout système logique est inéluctablement incomplet. Ceci confirme que les hommes n'arriveront certainement jamais à trouver toutes les règles qui organisent l'univers. Il existe donc des choses vraies qu'il sera à tout jamais impossible de démontrer.

Un autre travail de ces savants du XX^e siècle m'interpelle. C'est la recherche qui confirme le *big-bang*. Des savants russes ont largement fait progresser la compréhension de ce phénomène mais ils ont été très handicapés par les vérités stalinienne. Les travaux actuels du CERN arrivent à la conclusion qu'une seconde avant le «grand choc», rien n'existait, ni la matière, ni le temps. Tout au plus les codes et les ordonnances qui allaient organiser l'évolution.

Léonide Levin, né en 1948, affirme que les informations caractérisant les phénomènes physiques ne peuvent pas et ne pourront jamais modifier les informations propres au monde mathématique qui est un domaine «invariant». Domaine insensible à la matière et sur laquelle il ne sera jamais possible d'agir à partir du monde physique.

Le professeur Nicolas Gisin, directeur du groupe de physique appliquée de l'Université de Genève, s'interroge comme Einstein sur le hasard pur que l'on rencontre dans le monde des atomes. Il répond par: «C'est quelque chose qui vient de l'extérieur de l'espace-temps». Mais d'où donc ? Les savants l'appellent «L'Ailleurs». Cet Ailleurs ne contient ni matière ni énergie. La seule chose qui subsiste dans cet Ailleurs, c'est bien sûr, «l'Information». Quelque chose d'immatériel, qui n'existe pas dans le temps réel de nos montres, mais dans ce temps que les mathématiciens appellent le «temps imaginaire».

J'admets volontiers avoir de

la peine à suivre...

Nous trouvons, dans ce que les scientifiques appellent l'Information, la source profonde du hasard. Ces découvertes sur l'Information située en dehors de l'espace temps, dans l'Ailleurs, ne vous rappellent-elles pas cette phrase de la Bible: «Au commencement était le Verbe, et le Verbe était tourné vers Dieu et le Verbe était Dieu» (Jean 1, 1) ?

Dans ce livre passionnant qui relate les disputes entre savants, qui rappelle à la fois le blocage des recherches par la Rome toute puissante pendant des siècles et par Staline au cours de son règne cruel, nous flottons dans des équations mathématiques qui échappent

au commun des mortels.

A la fin de ce périple, je me dis que les savants vont bientôt, par leurs équations, nous prouver l'existence de Dieu, même s'ils l'appellent «l'Ailleurs». Il n'aura pas la tendresse de Celui qu'adorent les chrétiens, mais il imposera aux réfractaires, le respect que l'on doit à un «Ailleurs» qui, du néant, a fait surgir l'univers et la vie. Il l'a fait après avoir bien organisé l'évolution, une organisation «presque parfaite car on aime pas les tsunamis», avant même d'avoir donné le coup d'envoi qui, selon les savants semble-t-il unanimes là-dessus, a eu lieu il y a 13 milliards et 820 millions d'années.

Pierre Aguet

Point de
vue

Ignace Pittet: Une nouvelle société solidaire (Ed. L'Harmattan, Paris 2014)

L'auteur est suisse (genevois) et français, domicilié à Chambéry et lecteur assidu de l'Espoir du Monde. Philosophe et théologien, il nous propose un projet de société élaboré à partir du solidarisme des années 1900.

Il le présente comme un système global: social, économique, politique et écologique, mais aussi universel et mondialisé. Son but est de construire le bonheur de l'homme dans un processus démocratique. Ignace Pittet ajoute la solidarité aux classiques valeurs que sont la liberté, la fraternité et l'égalité pour servir de base à la construction de son édifice. Il aborde, dans un vaste panorama, les différents secteurs économiques, la culture, l'écologie, la religion, l'Europe, toujours avec l'idée que le social doit prédominer sur l'économie. Et il termine son livre en chansons !

Nous sommes de ceux qui aiment encore les utopies; qui ne se satisfont pas de la primauté du capital et ne savent pas très bien quel socialisme concret lui opposer. Le solidarisme d'Ignace Pittet est peut-être une piste à creuser !

J.-F. M.



Bonnes
lectures

Trente ans de défense de la dignité au travail: outils et projets

Sous ce titre, l'association vaudoise Eglise et Monde du travail (EMDT) fêtera, **le samedi 2 mai prochain à Crêt-Bérard**, ses trente années d'activité.

Au programme, dès 9h30:

- Partage d'outils et de projets en soutien aux emplois menacés ou précaires.
- Rappel du chemin parcouru et reconnaissance à ses acteurs.
- Buffet dès 13 heures.

Inscriptions: J.-P. Thévenaz, Vers-la-Cour 8, 1853 Yvorne; jean-pierre.thevenaz@eerv.ch

EMDT nous invite aussi à participer à la célébration oecuménique de la veille du 1er mai, le jeudi 30 avril à 18h30, à l'église catholique de Renens.

Agenda

A propos du Refuge de St-Laurent (Lausanne)

Dans sa séance du 11 mars dernier, le comité des Chrétiens de gauche romands a décidé de manifester son soutien aux réfugiés de St-Laurent en diffusant le communiqué de presse suivant:

Le renvoi des requérants d'asile, notamment vers l'Italie, pose de très sérieux problèmes humains et pratiques.

Le comité des Chrétiens de gauche romands demande aux Eglises de renouer avec la pratique d'accueil en vigueur il y a quelques années.

Il apporte son soutien à ceux qui prennent la défense des réfugiés en situation de faiblesse et encourage chacune et chacun à signer

- le manifeste de soutien au Refuge de St-Laurent (www.desobeissons.ch)
- la pétition au Conseil fédéral «Stop aux renvois vers l'Italie» (www.stoprenvois.ch/petition)

Le comité romand

Le comité romand est à nouveau complet

Lors de l'assemblée générale du 31 janvier, nous avons pu compléter notre comité grâce à la candidature de François de Vargas, de Lausanne que nous remercions pour sa disponibilité.

A l'issue de l'assemblée générale, le comité s'est réuni pour désigner son administrateur/caissier. Membre du comité depuis une quarantaine d'années, Roger Saugy a accepté de reprendre le témoin transmis par Andrée et Georges Nydegger. Vous trouverez ses coordonnées dans la colonne de droite.

La liste complète du comité se trouve en p. 2

A nos lecteurs

Ce numéro vous parvient avec un bulletin de versement qui vous permettra de renouveler votre cotisation aux Chrétiens de gauche romands (fr. 40.- par année, abonnement compris) ou l'abonnement seul (fr. 20.-).

Il n'est pas nécessaire de vous rappeler que nous avons besoin de votre soutien, notre journal ne bénéficiant d'aucune subvention ou faveur postale. Merci de faire de la publicité autour de vous. Le rédacteur tient à disposition des exemplaires du journal à distribuer à d'éventuels lecteurs. Nous savons que les chrétiens engagés sont nombreux dans les partis de gauche et les syndicats et que beaucoup de paroissiens ont le coeur du même côté que nous...

Le comité romand

A adresser à M. J.-F. Martin, Saules 9, 1800 Vevey (ou redaction@frsc.ch)

- Je souhaite m'abonner à L'Espoir du Monde (1 an/4 numéros: fr. 20.-) et je verse la somme de fr. 20.- au CCP 10-16048-6, Féd. rom. des socialistes chrétiens, Cologny.
- Je souhaite devenir membre des Chrétiens de gauche romands et je verse la somme de fr. 40.- (abonnement compris) au CCP 10-16048-6, Féd. rom. des socialistes chrétiens, Cologny.
- Je souhaite davantage d'informations et vous prie de me contacter.
- Je souhaite recevoir quelques exemplaires de L'Espoir du Monde pour les distribuer autour de moi.

Remarques:

Nom, prénom:

Adresse:

Tél.:

Courriel:

Date et signature:

Sommaire du n° 158

- 1 Les Socialistes chrétiens romands deviennent les Chrétiens de gauche romands

Echos du 31 janvier 2015

- 1 Pour une laïcité qui reconnaisse les religions
- 3 Méditation: Quelle laïcité... dans les paroles de Jésus (A. Mayor)
- 3 Exposé du prof. Campiche: La Suisse est-elle laïque ? (P. Aguet)
- 4 Table ronde: Unanimité sur la définition du mot laïcité (R. Cosandey)
- 6 L'appel de Genève
- 6 Les savant l'appellent «L'Ailleurs» (P. Aguet)
- 7 Bonnes lectures: I. Pittet, Une nouvelle société solidaire
- 7 EMDT: Trente ans au service de la dignité du travail
- 8 A propos du Refuge de St-Laurent
- 8 Le comité romand est à nouveau complet

L'Espoir du Monde

ISSN 0014-0732

anciens titres:

«Voies Nouvelles» 1918-1947

«Le Socialiste-Chrétien» 1947-67

Editeur:

Les Chrétiens de gauche romands (anciennement: Fédération romande des socialistes chrétiens)

www.frsc.ch

info@frsc.ch

Président: Vincent Léchaire, Verdonnet 20, 1010 Lausanne vincent.lechaire@gmail.com

Rédacteur: Jean-François Martin, Saules 9, 1800 Vevey, redaction@frsc.ch

Administration: Roger Saugy, Fontadel 37, c.p. 349, 1008 Prilly r.saugy@bluwin.ch

Imprimerie:

Journal de Sainte-Croix et environs, 1450 Sainte-Croix

Abonnements:

Fr. 20.- (1 an / 4 numéros)

Fr. 40.- (y c. cotisation aux CGR) CCP 10-16048-6, Féd. rom. des socialistes chrétiens, Cologny

